

Séance ordinaire du 14 avril 2020

Séance ordinaire du conseil tenue au lieu habituel des séances, ce mardi 14 avril 2020, laquelle est tenue par voie de vidéoconférence et par téléphone. Le conseil municipal siège également à huis clos tel que permis dans le décret du 15 mars 2020 portant le numéro 2020-004, dont les effets ont été renouvelés dans le cadre du décret 388-2020 du 29 mars dernier. Les

Les membres du conseil qui participe à cette séance sont : M. Martin Couillard, M. Benjamin Bourcier, M. Martin Dumaresq, M. Jacques Giroux, M. Guy Lemieux, M. Mathieu Mercier sous la présidence de M. Gaétan Ménard formant quorum.

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est présente à cette séance.

Résolution no. 20-054 **Ouverture de la séance**

Proposé par : M. Guy Lemieux
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 14 avril 2020 soit et est ouverte.

Adopté

Résolution no. 20-055 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : M. Jacques Giroux
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 avril 2020 soit adopté.

Adopté

Résolution no. 20-056
Adoption du procès-verbal

Proposé par : M. Martin Couillard
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2020, de la séance d'ajournement du 17 mars 2020 et de la séance d'ajournement du 14 avril 2020 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

Résolution no. 20-057
Présentation des comptes

Proposé par : M. Benjamin Bourcier
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que la liste des comptes payés et des comptes à payer en date 14 avril 2020 soit approuvée.

Chèques 16336 à 16379 au montant de 86 750,81 \$

Prélèvements 3232 à 3247 au montant de 6 411,62 \$

La liste des salaires est également déposée.

Je, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présence qu'il y a des crédits disponibles pour des fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus ont été projetées par le conseil municipal ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions du Conseil à cette séance.

Adopté

Résolution no. 20-058
Avis de motion – Règlement 2020-230 modifiant le règlement
concernant la fixation des taxes et compensations pour l'année 2020

Avis de motion est par les présentes donné par M. Benjamin Bourcier qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 2020-230 règlement modifiant le règlement no. 2019-221 concernant la fixation des taxes et compensations pour l'année 2020

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1) le projet de Règlement numéro 2020-230 règlement modifiant le règlement no. 2019-221 concernant la fixation des taxes et compensations pour l'année 2020 est déposé et une copie est jointe en annexe au présent avis.

Donné à St-Etienne-de-Beauharnois ce 14 avril 2020

Projet de Règlement no. 2020-230 modifiant le
Règlement no. 2019-221
Règlement concernant la fixation des taxes et compensations pour
l'année 2020

Attendu que la Municipalité de *St-Etienne-de-Beauharnois* a adopté le *Règlement no. 2019-221 concernant la fixation des taxes et compensations pour l'année 2020*;

Attendu que l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité à décréter un taux d'intérêt différent que celui prévu par résolution ou règlement et ce, à toutes les fois qu'elle le juge opportun ;

Attendu que selon l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une Municipalité peut décréter qu'une pénalité est ajoutée à un montant de taxes exigible ;

Attendu que la Municipalité a décrété le taux d'intérêt et la pénalité pour l'exercice 2020 dans le *Règlement no. 2019-221 concernant la fixation des taxes et compensations pour l'année 2020*;

Attendu que la situation actuelle en raison de la pandémie liée à la COVID-19, des consignes édictées par les autorités gouvernementales afin de limiter sa propagation et des nombreuses pertes d'emplois ;

Attendu que la Municipalité désire venir en aide à ses contribuables en fixant le taux d'intérêt et la pénalité applicable à 0 % pour toute créance qui devient exigible entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre 2020, ce taux étant applicable pour la période allant du 1^{er} mai au 1^{er} octobre 2020 ;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Benjamin Bourcier lors de la séance du conseil tenue le 14 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

À ces causes, il est proposé par :
appuyé par :

Et résolu unanimement

Que le conseil de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

Article 2 Taux d'intérêt et pénalité sur les arrérages

L'article 8 intitulé « Taux d'intérêt et pénalité sur les arrérages » du *Règlement no. 2019-221 concernant la fixation des taxes et compensations pour l'année 2020* est modifié pour se lire comme suit :

« À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de dix pour cent (10%) et un taux de pénalité de cinq (5%) pour cent pour l'année.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, les trois versements sont exigibles et portent intérêts et pénalités pour l'année complète.

Malgré ce qui précède, le taux d'intérêt et la pénalité applicable à toute somme qui devient exigible, en vertu du présent règlement, entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre 2020, sont fixés à « 0% » pour la période allant du 1^{er} mai au 1^{er} octobre 2020. »

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

Gaétan Ménard
Maire

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière

Avis de motion : 14 avril 2020
Dépôt du projet : 14 avril 2020
Adoption ; XX mai 2020
Affichage : XX mai 2020

Résolution no. 20-059
Modification contrat – centre communautaire

Proposé par : M. Jacques Giroux
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal avise M. Pierre Montpetit, responsable du contrat d'entretien du centre communautaire qu'en raison de la pandémie, les services d'entretien du centre communautaire sont suspendus pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2020 ainsi que le paiement de ces services. La situation pourra être réévaluée à la fin de cette période.

Adopté

Résolution no. 20-060
Écocentre

Proposé par : M. Benjamin Bourcier
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois l'entente avec la Ville de Beauharnois permettant à ses citoyens ainsi qu'à ses entrepreneurs de disposer de leurs matériaux secs et leurs résidus domestiques dangereux RDD à l'écocentre situé au 50, rue des Hauts-Fourneaux, Beauharnois au coût de \$45 du voyage sans frais fixes.

Adopté

Résolution no. 20-061
Levée de la séance

Proposé par : M. Jacques Giroux
Appuyé par : M. Guy Lemieux

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 14 avril 2020 soit levée à 20h

Adopté

Gaétan Ménard
Maire

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière